

## Que faire en cas d'un enfant cas contact ?

Ayant été en contact avec un cas confirmé COVID19, votre enfant est considéré comme **cas contact**. Afin d'interrompre précocement la chaîne de transmission du virus :

Votre enfant doit réaliser **un premier test de dépistage virologique antigénique** (pas un autotest) (en pharmacie) **immédiatement à réception de ce courrier** (sauf si votre enfant a fait un COVID datant de moins de 2 mois). Ce test est gratuit et sera remboursé à 100% sur présentation de ce document. (Coordonnées des laboratoires sur le site internet [sante.fr](https://sante.fr))

### Si votre enfant a fait un COVID datant de moins de 2 mois :

=> il peut revenir immédiatement en classe avec une attestation sur l'honneur précisant sa situation

=> il ne doit pas faire de test à J0 et à J7

### Si le 1<sup>er</sup> test (J0) est positif :

- => - prévenez l'établissement scolaire
- isolez-vous et votre enfant ainsi que tous les membres de votre foyer en attendant l'appel de la plateforme COVID79 de la CPAM

### Si le 1<sup>er</sup> test (J0) est négatif et que votre enfant bénéficie d'un schéma vaccinal complet (2 doses de vaccin et dont la dernière dose date de plus de 7 jours),

=> Votre enfant peut revenir dans son établissement

Mais :

- doit apporter une attestation sur l'honneur de l'un des parents certifiant de sa vaccination<sup>1</sup>.
- doit respecter strictement le port du masque et les gestes barrières
- doit s'il présente des signes même légers compatibles avec la COVID se refaire tester immédiatement et consulter un médecin
- doit en l'absence de signes réaliser un 2<sup>ème</sup> test à J7 **soit le / /**

Si ce 2<sup>ème</sup> test est toujours négatif votre enfant poursuivra sa scolarité.

**Si ce 2<sup>ème</sup> test est positif** : - vous préviendrez l'établissement scolaire

- vous vous isolerez ainsi que votre enfant et tous les membres de votre foyer en attendant l'appel de la plateforme COVID79 de la CPAM

<sup>1</sup> Le statut vaccinal de l'élève sera vérifié par la plateforme COVID79 de la CPAM

**Si ce 1<sup>er</sup> test est négatif et que votre enfant ne bénéficie pas d'un schéma vaccinal complet** (2 doses de vaccin et dont la dernière dose date de plus de 7 jours),

=> Votre enfant :

- doit **rester strictement isolé à votre domicile pendant 7 jours inclus soit jusqu'au / inclus** et éviter absolument de rencontrer des personnes fragiles pendant **7 jours complémentaires**

- doit **pendant toute la période d'isolement:**

- **porter un masque chirurgical** dès qu'il est en contact avec d'autres personnes

- **respecter les gestes barrières et la distanciation physique**

- **réaliser une auto-surveillance de la température et de l'apparition d'éventuels symptômes et faire un test de dépistage dès que possible si des symptômes apparaissent**

- doit réaliser **un deuxième test de dépistage antigénique ou PCR** (en laboratoire) à **J7 soit**

**le / /**

Si ce 2<sup>ème</sup> test est toujours négatif votre enfant pourra reprendre sa scolarité.

**Si ce 2<sup>ème</sup> test est positif** : - vous préviendrez l'établissement scolaire

- vous vous isolerez ainsi que votre enfant et tous les membres de votre foyer en attendant l'appel de la plateforme COVID79 de la CPAM

**Le courrier/courriel transmis par l'établissement dûment identifié vaut :**

- **attestation à remettre à l'employeur pour un des parents si votre enfant a moins de 16 ans et qu'aucun des deux parents ne peut télétravailler**

- **pour les salariés, remettez ce courrier/courriel à votre employeur comme justificatif d'absence. Il ouvre droit au chômage partiel (ou à autorisation spéciale d'absence pour le secteur public).**

- **pour les non-salariés, rendez-vous sur [declare.ameli](https://declare.ameli.fr) ou [declare.msa](https://declare.msa.fr) pour obtenir un arrêt de travail.**

- **pour retrait des masques auprès de votre pharmacien.**

Si vous avez des questions et notamment des questions administratives (arrêt de travail, ...)

Vous pouvez trouver des informations plus générales sur le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ainsi que sur le site de la CPAM <https://www.ameli.fr> ou de la MSA